Nations Unies S/PV.3695



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3695e séance

Vendredi 30 août 1996, à 15 heures

New York

Président :	M. Eitel	(Allemagne)
Membres :	Botswana	M. Nkgowe
	Chili	M. Larraín
	Chine	M. He Yafei
	Égypte	M. Abdel Aziz
	États-Unis d'Amérique	M. Inderfurth
	Fédération de Russie	M. Fedotov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Da Gama
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Thayeb
	Italie	M. Fulci
	Pologne	M. Wrobel
	République de Corée	M. Choi
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Lloyd

Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/660)

96-86151 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Burundi (S/1996/660)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise par le Conseil à ce sujet à sa 3692e séance, j'invite le représentant du Burundi à prendre place à la table du Conseil, j'invite les représentants de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de l'Éthiopie, de l'Irlande, du Japon, de l'Afrique du Sud, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Terence (Burundi) prend place à la table du Conseil; M. Rowe (Australie), M. Wouters (Belgique), M. Karsgaard (Canada), M. Mohammed (Éthiopie), M. Murphy (Irlande), M. Konishi (Japon), M. Jele (Afrique du Sud), M. Mukasa-Ssali (Ouganda) et M. Nkurlu (République-Unie de Tanzanie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour, qui a été entamé à la 3692e séance, tenue le 28 août 1996. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1996/708, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Botswana, le Chili, l'Égypte, l'Allemagne, la Guinée-Bissau, le Honduras, l'Indonésie, la République de Corée, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique. La Fédération de Russie s'est portée coauteur du projet de résolution.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Larraín (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des auteurs du projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui : le Botswana, l'Égypte, l'Allemagne, la Guinée-Bissau, le Honduras, l'Indonésie, la République de Corée, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les États-Unis d'Amérique et le Chili.

Le projet de résolution que nous allons adopter aujourd'hui par consensus reflète la position du Conseil de sécurité uni dans le but d'aider le Burundi à trouver une solution politique globale avec la participation de toute la communauté internationale.

Il reflète aussi la position sans équivoque qui est d'appuyer très fermement les dirigeants régionaux, les Accords d'Arusha du 31 juillet et l'Organisation de l'unité africaine. Nous prêtons, en particulier, notre ferme appui à l'ex-Président Julius Nyerere dans les efforts louables qu'il déploie pour aider le Burundi à surmonter pacifiquement la grave crise qu'il traverse.

Le Conseil de sécurité se déclare prêt à appuyer le Burundi si ses dirigeants s'engagent sur la voie de la paix, de la négociation politique et de la réconciliation, par le biais de la coopération internationale et d'autres initiatives.

Ce projet de résolution déclare également dans les termes les plus énergiques que si au bout de 60 jours, ces dirigeants n'ont pas entamé les négociations nécessaires pour arriver à un accord politique global, le Conseil envisagera alors de prendre des mesures en vertu de la Charte, y compris un embargo sur les armes et d'autres mesures à l'encontre des dirigeants du régime et des factions qui continuent d'encourager la violence et de faire obstacle à une solution pacifique. Dans ce cas, ces mesures répondront à des critères objectifs fondés sur les informations fournies par le Secrétaire général.

Le projet de résolution exprime également le consensus du Conseil quant au fait que la crise actuelle ne doit pas exacerber les souffrances humanitaires de la population de ce pays, ainsi que la nécessité de veiller à ce que l'on établisse des couloirs humanitaires pour permettre l'acheminement de l'assistance à toute la population du Burundi. Comme on peut le constater, outre le souhait de voir ce pays s'engager à nouveau sur la voie de la négociation politique, nous sommes animés par la profonde préoccupation que nous inspire la situation humanitaire de la population et de ceux qui s'efforcent d'alléger ses souffrances.

Le projet de résolution condamne en outre sans équivoque le recours à la force et à la violence au Burundi, aussi bien le renversement du Gouvernement légitime que le recours à la violence par les parties pour atteindre leurs objectifs politiques. Nous demandons également au régime de rétablir l'ordre constitutionnel et la légalité, de restaurer l'Assemblée nationale et de lever l'interdiction qui frappe tous les partis politiques.

Le Conseil de sécurité se réunira de nouveau le 31 octobre pour évaluer la situation. Les auteurs — ainsi que la communauté internationale - souhaitent sincèrement que cette réunion permettra d'appuyer les négociations qui auront déjà commencé au Burundi. Mais si tel n'est pas le cas, il ne fait aucun doute que nous étudierons les mesures qui nous sembleront appropriées pour faire démarrer ces négociations.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1996/708.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Botswana, Chili, Chine, Égypte, France, Allemagne, Guinée-Bissau, Honduras, Indonésie, Italie, Pologne, République de Corée, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1072 (1996).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Ladsous (France) : La délégation française a voté en faveur de la résolution que le Conseil vient d'adopter. Je dirai tout de suite que la France avait accueilli favorablement la démarche des auteurs du projet dès sa première présentation au Conseil.

Ce projet, en effet, reprenait un certain nombre de préoccupations formulées précédemment, en particulier par l'Union européenne dans sa déclaration du 19 août dernier.

Ces préoccupations, la France les a exprimées directement au commandant Buyoya, depuis le 25 juillet, en insistant sur un certain nombre de points : d'abord, un dialogue doit être très rapidement organisé, rassemblant toutes les forces politiques, sans exclusive, en vue de négocier un consensus institutionnel et démocratique; en second lieu, des gages politiques de confiance doivent être très vite donnés à toutes les composantes politiques du pays, des engagements en matière de respect des droits de l'homme doivent être pris, et les principaux corps et institutions de l'État doivent être progressivement, mais très concrètement, ouverts au multiethnisme. Seule une solution politique peut résoudre la crise burundaise, car une éventuelle explosion de violence rendrait pratiquement inévitable une intervention extérieure. Dans l'immédiat, l'armée doit avoir un comportement irréprochable et des garanties de sécurité doivent être données aux anciens dirigeants, aux députés et aux cadres du Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU). Tous les problèmes qui affectent la région nécessitent un traitement global. Il est important et urgent que se tienne une conférence sous l'égide des Nations Unies, et en liaison avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), pour traiter de façon durable les crises de la région des Grands Lacs.

La reprise récente du dialogue entre le commandant Buyoya et l'ancien Président Nyerere constitue une première réponse encourageante aux demandes formulées par la communauté internationale. Ce premier pas doit être suivi par d'autres mesures concrètes, des mesures concrètes qui sont énoncées par la résolution que vient d'adopter notre Conseil, en particulier l'ouverture rapide de négociations entre toutes les parties, sans exclusive. C'est la raison pour laquelle la délégation française a approuvé l'idée que le Conseil reprenne l'examen de cette question dans un délai de 60 jours et, au cas où cette dernière demande ne serait pas satisfaite, qu'il puisse envisager l'application de mesures contraignantes. Il nous paraît important que de telles mesures, si nous devions y avoir recours, soient définies de telle manière qu'elles n'accroissent pas les souffrances de la population, mais qu'en revanche elles contribuent à limiter la violence et à sanctionner ceux qui entretiennent cette violence.

En ce qui concerne les mesures prises par les pays de la région lors de la réunion d'Arusha du 31 juillet, ma délégation réitère les graves préoccupations qu'elle avait exprimées à cette occasion, et que partagent nos partenaires de l'Union européenne et de nombreuses organisations humanitaires internationales, à propos de leur impact humanitaire, tout particulièrement sur les groupes les plus défavorisés. C'est là une question qui doit être examinée d'urgence et de manière très attentive. Il est essentiel en particulier de permettre aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales de continuer leur travail en direction de ces groupes.

M. Fulci (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie a voté pour le projet de résolution car dans des questions comme la crise du Burundi, il est essentiel que le Conseil manifeste son unanimité. Mais je manquerais à mes devoirs si, en cette occasion, je n'appelais pas l'attention du Conseil sur le document S/1996/673 du 19 août, qui contient une lettre de la présidence irlandaise de l'Union européenne et une déclaration sur le Burundi faite par la présidence au nom de l'Union européenne. Qu'il me soit simplement permis de citer les deux principaux paragraphes de cette déclaration :

> «L'Union européenne tient à exprimer son soutien aux dirigeants régionaux, à l'Organisation de l'unité africaine et à l'ancien Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Julius Nyerere, dans les efforts qu'ils déploient pour aider le Burundi à surmonter de façon pacifique la grave crise qu'il traverse et les encourage à poursuivre leurs efforts pour faciliter la recherche d'une solution politique.
>
> L'Union européenne estime indispensable qu'un dialogue soit organisé sans délai, rassemblant toutes les forces politiques burundaises sans exclusive, y compris les représentants de la société civile, afin de négocier un consensus institutionnel et démocratique garantissant la sécurité de tous.»

C'est la deuxième fois en un mois que le Conseil de sécurité exprime clairement sa position à propos du coup d'État au Burundi. Nous souscrivons pleinement à cette position. Nous pensons que le moment est maintenant venu de remplacer l'affrontement par le dialogue, un dialogue de tous avec tous, et de voir quels en seront les fruits. Par conséquent, l'Italie demande instamment à toutes les parties au Burundi de faire preuve de modération et d'adopter une attitude véritablement constructive afin de remettre le pays sur la voie de la démocratie, de la réconciliation nationale, de la reconstruction économique et du développement, sans lesquels il ne saurait y avoir de paix durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Burundi a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Terence (Burundi) : Je promets que je n'abuserai pas de la patience et de la générosité du Conseil de sécurité. Mais lorsqu'une délégation sollicite la parole, c'est que, mieux que quiconque, elle sait où le bât blesse.

L'ardent attachement du Conseil de sécurité au sauvetage du Burundi commande de la part du peuple burundais et de son gouvernement un vibrant hommage. D'autre part, l'enjeu pour le Burundi est sans égal; il est astronomique. Pour cette raison, ô combien primordiale, il incombait à ma délégation d'oeuvrer étroitement et à tous les niveaux avec les honorables membres de cet auguste aréopage.

Les efforts déployés par le Conseil de sécurité en faveur du Burundi sont édifiants. Au nom de mon gouvernement, l'obligation me revient d'exprimer au très honorable Président du Conseil de sécurité et à tous les éminents membres de cet organe les remerciements auxquels ils ont droit pour le souci patent et constant dont ils ont témoigné trois ans durant à l'égard de la cause de ma chère patrie. Une palme spéciale de reconnaissance revient à l'Ambassadeur Juan Somavía et à sa délégation, en tant qu'artisans de la base principale du projet de résolution qui vient d'être adopté. Tous ces collègues représentant le Mouvement non aligné au Conseil de sécurité se sont distingués par leur sens des responsabilités et par leur disposition aux concessions. C'est grâce à leur esprit de compromis qu'un dénouement raisonnable a émergé.

La position manifestement réaliste de l'Union européenne et de 14 autres pays d'Europe, reflétée dans la déclaration que le représentant de l'Irlande a faite, est vivement appréciée par mon pays et par mon gouvernement.

Le nouveau régime n'est pas seulement réceptif aux appels très fondés du Conseil de sécurité; mieux, il est fort disposé à mettre en branle un train de mesures destinées à appliquer les dispositions de cette résolution compatible — et j'insiste là-dessus — avec l'intérêt sacré et supérieur de la nation burundaise et conforme à la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à la Charte de l'ONU, notamment le déclenchement d'un processus démocratique adapté aux exigences nationales, les pourparlers avec tous les groupes consentant à participer à l'oeuvre patriotique requise pour épargner au peuple burundais un autre génocide et le salut, non point d'une seule ethnie, mais de la nation burundaise. Notre collègue l'Ambassadeur Ladsous, a tout à l'heure parlé de multiethnisme. En réalité, cette notion a été artificiellement créée par des politiciens médiocres, car le degré suprême d'intégration humaine que la nation burundaise avait atteint a volé en éclats du fait des piètres politiciens qui, à défaut de se prévaloir d'atouts personnels, professionnels et politiques objectifs, prétextent les ethnies en vue de réaliser des visées égocentriques.

Enfin, le Gouvernement burundais s'appliquera et s'attachera à combattre sans merci les bandes et les milices armées, toutes catégories confondues, dans le but d'enrayer la spirale de violence et de la politique de la terre brûlée, quels qu'en soient les auteurs, condition *sine qua non* pour

que le nouveau régime puisse éradiquer toutes les causes de la tragédie nationale. L'oeuvre est herculéenne et, partant, elle ne saurait être achevée à bref délai.

À ce titre, les autorités burundaises actuelles misent sur la patience et l'indulgence du Conseil de sécurité, car cette gigantesque entreprise sera inévitablement jalonnée d'une série de pesanteur et d'obstacles. Les sanctions économiques arbitraires infligées au Burundi érigent une énorme pierre d'achoppement contre un programme d'assainissement général que s'assigne le Gouvernement. En effet, géographiquement enclavé, diplomatiquement encerclé, économiquement étranglé, il est acculé à l'impossibilité notoire de se conformer rapidement et pleinement à toutes les conditions posées par la résolution 1072 (1996).

Cet écueil colossal dressé au-devant du nouveau régime m'amène à pointer du doigt les défauts capitaux inhérents à ce texte. Premièrement, l'absence d'une condamnation expresse du blocus économique décrété contre le Burundi. Deuxièmement, le refus temporaire de créer une commission ad hoc à dépêcher dans la région des Grands Lacs pour pouvoir recueillir les données objectives et authentiques de toute la problématique dans cette région. Enfin, l'épée de Damoclès par des menaces contre de fausses cibles, notamment la menace de l'embargo sur les armes, alors qu'on ne peut pas pénaliser le nouveau régime, et encore moins le peuple burundais, pour des crimes perpétrés par des hors-la-loi.

Il ressort de ces réalités que la résolution du Conseil de sécurité est, dès son adoption, soit sabordée, soit piégée par les causes sérieuses ci-dessus. Nous comptons sur le concours du Conseil de sécurité pour contourner ou éradiquer tous ces écueils que j'ai énumérés tout à l'heure.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 15 h 35.